

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly propose que le Bill (448), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'accise", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (467), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (468), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (447), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (459), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Crerar propose que le Bill (469), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1954, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (101), intitulé: "Loi concernant les avantages destinés aux membres des forces canadiennes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.